

REGLEMENT - CONDITIONS GENERALES

2019-2020

Accès au Studio 19

Les ayants droit accèdent au Studio 19 et utilisent les installations à l'achat d'un des documents d'accès suivant, en cours de validité :

- Y Cartes de 10 cours Liberté
- Y Abonnement annuel à 1 cours fixe par semaine
- Y Entrées individuelles planning des vacances scolaires
- Y Pass illimité 12 mois
- Y Abonnement cours Privés ou Duo de 1, 5, ou 10 cours

ou par le paiement d'un droit d'accès pour un cours unique et d'un stage organisé par le Studio 19.

Une carte de 10 cours liberté, ainsi qu'un pass illimité donne droit à suivre TOUS les cours violets du planning, sans inscription préalable.

Les cartes de 10 cours liberté, ainsi que les abonnements, de chaque membre restent dans le casier prévu à cet effet à la réception. Chaque membre est prié de prendre sa propre carte avant le début du cours et de la remettre à l'enseignante afin qu'elle soit poinçonnée (cartes de 10 cours liberté) ou vérifiée (pass illimité). L'enseignante se charge ensuite de les ranger.

L'abonnement annuel à un cours fixe donne droit uniquement à l'accès de ce cours. Une liste de présence est remplie par l'enseignante à chaque cours. Les cours fixes suivent le calendrier scolaire vaudois et n'ont pas lieu durant les vacances scolaires. Les cours manqués ne sont pas remboursés. Il est possible de rattraper un cours manqué en allant suivre un autre cours sur demande, ceci de manière exceptionnelle, maximum 2 cours par trimestre et par personne.

Durant les vacances scolaires, il est possible de s'inscrire au(x) cours de son choix sur le planning allégé. Un cours manqué n'est pas remboursé.

Le Pass Illimité et la carte de 10 cours liberté donne accès aux cours durant les vacances scolaires sur inscription.

Les dates et horaires des cours Privés et les Cours en Duo sont choisis à l'inscription en accord entre l'enseignant et le(s) participant(s). Un cours annulé moins de 24h à l'avance est dû et ne sera pas remplacé.

Par l'acquisition de l'un des documents d'accès ou le paiement d'un droit d'accès à un cours, l'utilisateur s'engage à respecter le présent règlement, les indications affichées dans l'enceinte du Studio 19, ainsi que les

règles, directives et tarifs en vigueur, réputés faire partie intégrante du présent règlement.

La Direction se réserve le droit, en tout temps, de refuser l'accès au Studio 19 à toute personne qui ne respecte pas le règlement ou dont la conduite est inopportune dans le Studio 19 comme à ses abords (par exemple le parking).

En adhérant au Studio 19, les membres garantissent que leur état de santé leur permet de pratiquer normalement leur sport et sont tenus de connaître leurs possibilités d'entraînement et de les respecter, en cas de doute ils doivent effectuer un contrôle médical, à leurs frais. Les représentants légaux de mineurs accédant au Studio 19 prennent le même engagement à l'égard du Studio 19 pour les mineurs dont ils ont la responsabilité.

En outre, les participants aux différents cours acceptent qu'ils soient pris en photographie ou filmé à des buts publicitaires sur les différents médias et réseaux sociaux.

L'accès au Studio 19 des personnes mineures se fait sous l'entière responsabilité des parents ou adultes qui les accompagnent ou qui ont signé leur contrat.

Les portables doivent être éteints ou, en tous les cas, mis sous silence, durant les cours.

Conditions d'abonnement et tarifs

Cours FITNESS

- Y Premier cours d'essai CHF 25.-, payable cash. Offert en cas de conclusion d'un abonnement immédiatement après l'essai.
- Y Cours à l'unité payable cash avant le début du cours.
- Y Abonnement à un cours fixe par semaine : 20.-/cours paiement par trimestre. Paiement du trimestre avant le 1^{er} cours de chaque trimestre. Avec cet abonnement vous vous engagez pour 1 année scolaire, cependant il peut être résilié, par écrit, pour la fin d'un trimestre avec un préavis de 30 jours.
- Y Entrée individuelle vacances scolaires : 20.-/cours paiement à l'inscription.
- Y Carte de 10 cours liberté payable cash avant le 1^{er} cours. Validité 3 mois (hors vacances du Studio 19) au prix de CHF 230.-.
- Y Pass Illimité, 12 mois, CHF 120.-/mois. Le versement de la 1^{ère} mensualité se fait cash à la conclusion du contrat, puis les paiements mensuels se font d'avance pour le mois à venir et consécutivement jusqu'à la fin du contrat. En cas de paiement en 1x, un rabais de 5% est accordé.
- Y Cours Privés : 1 cours 100.- / 5 cours 475.- / 10 cours 900.-
- Y Cours Duo : 1 cours 60.- par personne / 5 cours 275.- par personne / 10 cours 500.- par personne

Studio 19 – entre corps & esprit – Madame Tiana Bovet *raison individuelle*,

Les cours Privés et les cours en Duo sont payables en début de chaque séance. Un rabais de 5% est accordé en cas de paiement en 1X pour 5 ou 10 cours.

L'accès aux cours est autorisé dès l'âge de 16 ans. Les mineurs doivent être accompagné d'un représentant légal pour conclure un abonnement.

Pour les règlements cash, nous vous remercions de vous munir de la somme exacte et de vous présenter 10 minutes avant le début de votre cours.

Il n'y a pas de renouvellement automatique sur nos abonnements.

Planning des cours

La Direction du studio 19 se réserve le droit de modifier en tout temps le planning des cours ainsi que les horaires.

Un membre ne pourra demander ni un dédommagement, ni une résiliation de contrat en cas de modification ou de suppression de cours.

En cas d'absence, par exemple pour cause de maladie, d'un professeur, le Studio 19 fera tout son possible pour trouver un remplaçant d'abord pour un cours identique ou tentera de proposer un cours d'un autre type. Si aucun remplaçant ne peut être trouvé, le Studio 19 se verra dans l'obligation d'annuler son cours. Un message sera dès lors déposé sur la page d'accueil du site internet. Pour les cours sur inscription, les participants seront personnellement avertis.

Maladie et accident

D'une manière générale, les cotisations et prestations non consommées pour des raisons indépendantes du Studio 19 ne sont pas remboursées aux utilisateurs.

Toutefois, un arrêt pour cause de maladie ou accident de longue durée (plus de 3 semaines) peut être compensé, sans frais, sur présentation d'un certificat médical valable, par prolongement de l'abonnement ou de la carte de 10 cours.

Les demandes de suspension de contrat se font par écrit et ne donne pas droit à la suspension de paiement des mensualités.

Vacances - fermeture annuelle

Le Studio 19 est fermé durant les jours fériés. Le Studio 19 est fermé durant les 2 semaines des vacances de Noël correspondant aux vacances scolaires vaudoises. Le Studio 19 est fermé durant la semaine des Relâches de février conformément au calendrier des vacances scolaires vaudoises. Le Studio 19 est fermé 3 semaines durant les

vacances d'été. Les dates précises de cette fermeture seront communiquées à la clientèle en temps voulu.

Vacances scolaires

Durant les vacances scolaires (hors fermeture annuelle) le Studio 19 est ouvert, mais fonctionne différemment avec un programme allégé, communiqués à l'avance à la clientèle par le biais de son site internet ainsi que des programmes affichés au Studio 19.

Résiliation anticipée

Votre contrat ne peut être résilié de manière anticipée qu'à de strictes conditions :

- ✘ En cas de décès, le contrat est résilié de suite sans frais,
- ✘ En cas d'atteinte à la santé donnant droit à une rente invalidité,
- ✘ En cas de maladie contagieuse, chronique et définitive, dûment attestée par un certificat médical,
- ✘ Studio 19 se réserve le droit de résilier de manière anticipée le contrat à tout moment. Dans ce cas, l'abonnement serait remboursé pro rata temporis, sur une validité totale de 12 mois.

Annulation de contrat

Le Studio 19 se réserve le droit d'annuler le contrat de toute personne dont le comportement porterait atteinte au bon fonctionnement du Studio 19. L'annulation ne donne aucun droit au remboursement de carte ou d'abonnement du Studio 19.

Toute personne en demeure de paiement n'ayant pas de juste motif de résiliation anticipée verra son contrat annulé par la direction du Studio 19. Dans ce cas, l'intégralité de l'abonnement (Pass illimité / cours fixe) est exigible de suite.

Vie au Studio 19

Merci de bien vouloir prendre soin du matériel mis à votre disposition. Le matériel doit être rangé soigneusement après chaque cours.

Il est formellement interdit de fumer dans l'enceinte du Studio 19.

Par mesure d'hygiène, les aliments ainsi que les boissons sucrées sont interdits à l'intérieur de la salle de cours.

Les chaussures de villes sont interdites dans la salle de cours, même si elles sont propres !

Une tenue de sport est obligatoire pour tous les cours.

Pour les cours nécessitant le port de baskets, veuillez-vous munir de baskets à semelles non marquantes.

Merci d'éviter également de poser les mains sur les miroirs afin d'éviter les traces inutiles.

Valeurs

Le Studio 19 n'est pas responsable des effets personnels et des valeurs des utilisateurs déposés dans les vestiaires ou toute autre partie du Studio 19.

Nous vous recommandons de ne pas laisser d'objets de valeurs dans les vestiaires et de les prendre avec vous dans la salle de cours.

Le Studio 19 décline toute responsabilité en cas d'accident, de perte, de vol ou d'oubli dans ses locaux ou dans ses abords (parking notamment).

Accident

Le Studio 19 ne couvre pas les utilisateurs contre le risque d'accident. Dès lors, chaque participant est tenu d'être assuré personnellement.

Parking

Les membres du Studio19 peuvent utiliser le parking du centre commercial et s'engage à respecter le règlement de ce parking.

Le Studio 19 décline toute responsabilité en cas d'accident, de dommage, ou de vol sur ce parking.

Complément

Les indications affichées dans l'enceinte du Studio 19 complètent le présent règlement et sont réputées en faire intégralement partie, même lorsqu'elles ont été établies postérieurement à ce dernier.

Elles sont réputées connues de tout utilisateur dès leur affichage.

La Direction